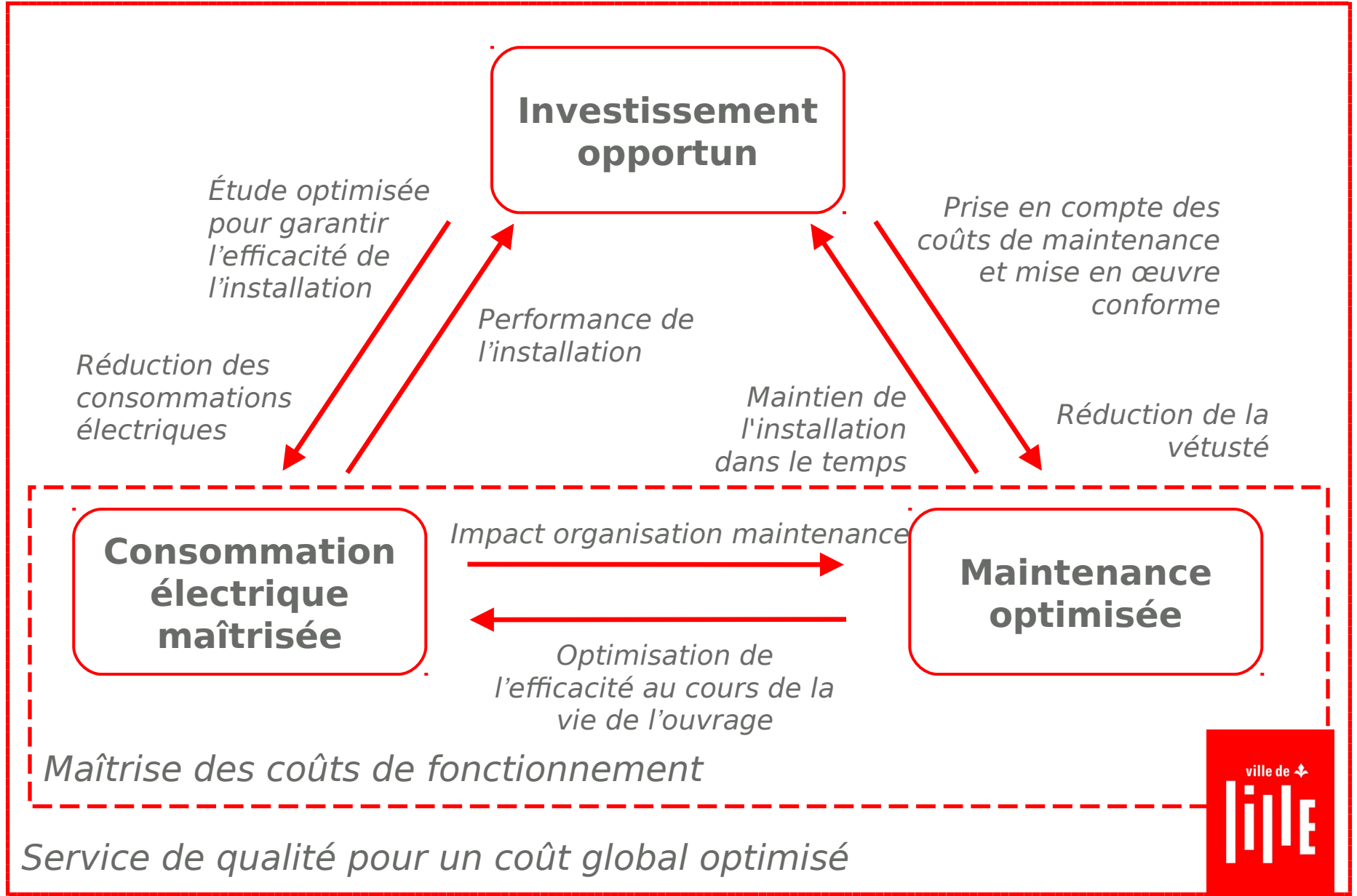


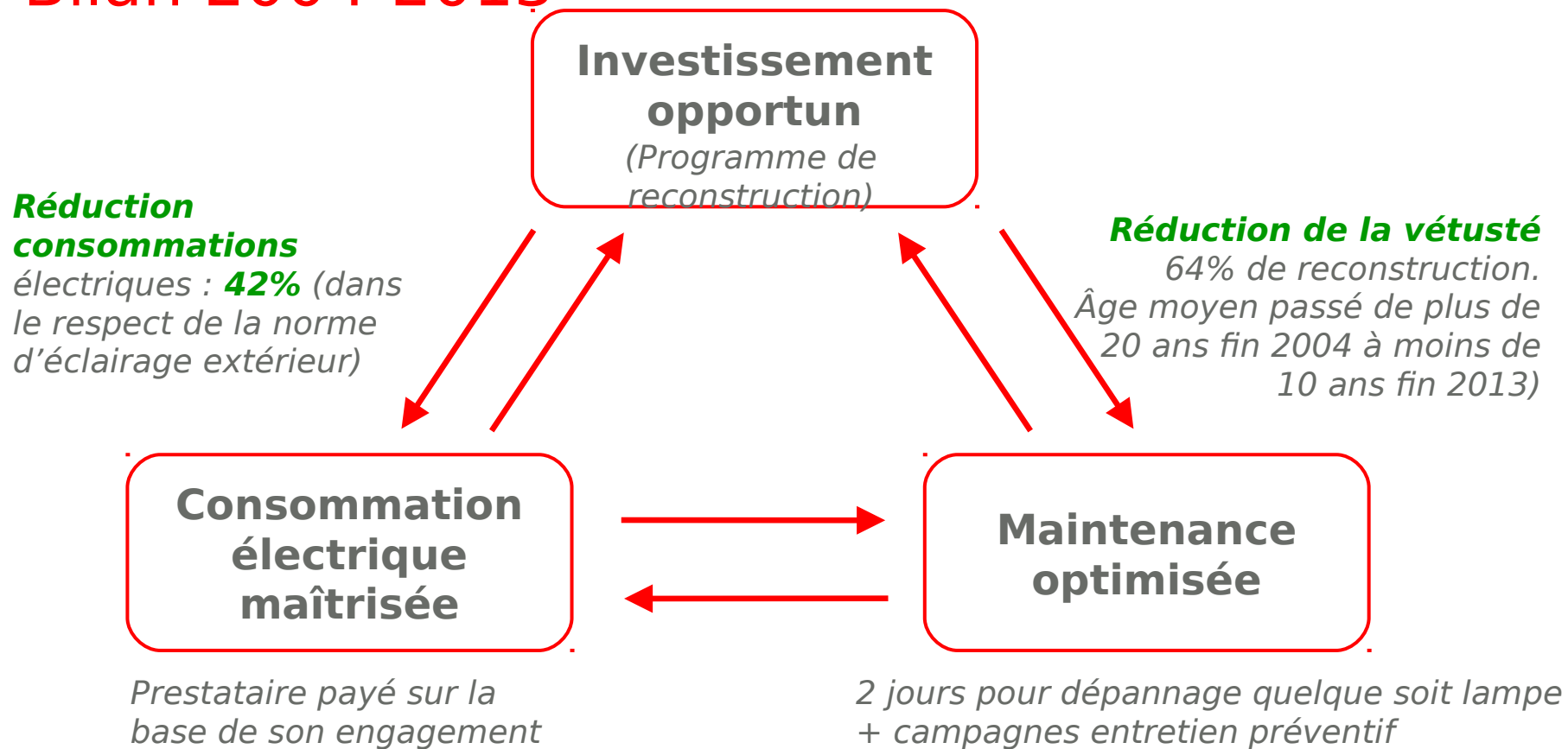


Contrat global performanciel d'éclairage public

1. Intérêt d'une solution globale



2. Bilan 2004-2013



Marché attribué suite à appel d'offres sur performance.

2004-2013 : mise en œuvre du programme de reconstruction a permis une **non dépense** d'environ **6 millions €** sur l'énergie.

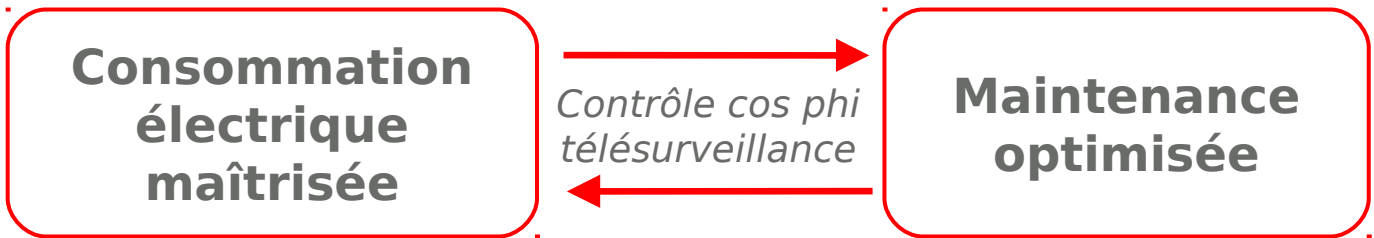
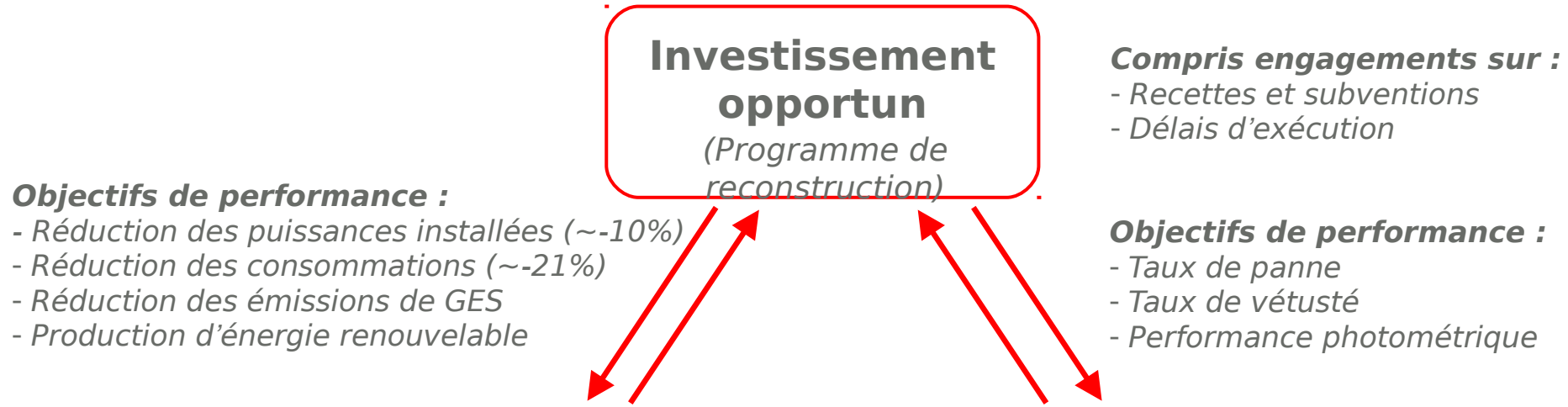
L'investissement de 17,7 millions € sera amorti vers 2024 (durée de vie estimée d'une installation d'éclairage : 30 ans).

3. Objectifs 2013-2019

MARCHÉ ATTRIBUÉ SUITE À UN DIALOGUE COMPÉTITIF

Principe directeur : changer le regard sur la ville par le développement d'un programme de mise en lumière économiquement raisonné et responsable.

- **Optimisation** des coûts de fonctionnement et prise en compte des préoccupations de développement durable ;
- Mise en place d'**objectifs de performance** conditionnant la rémunération du titulaire (**10 %** poste énergie et maintenance).

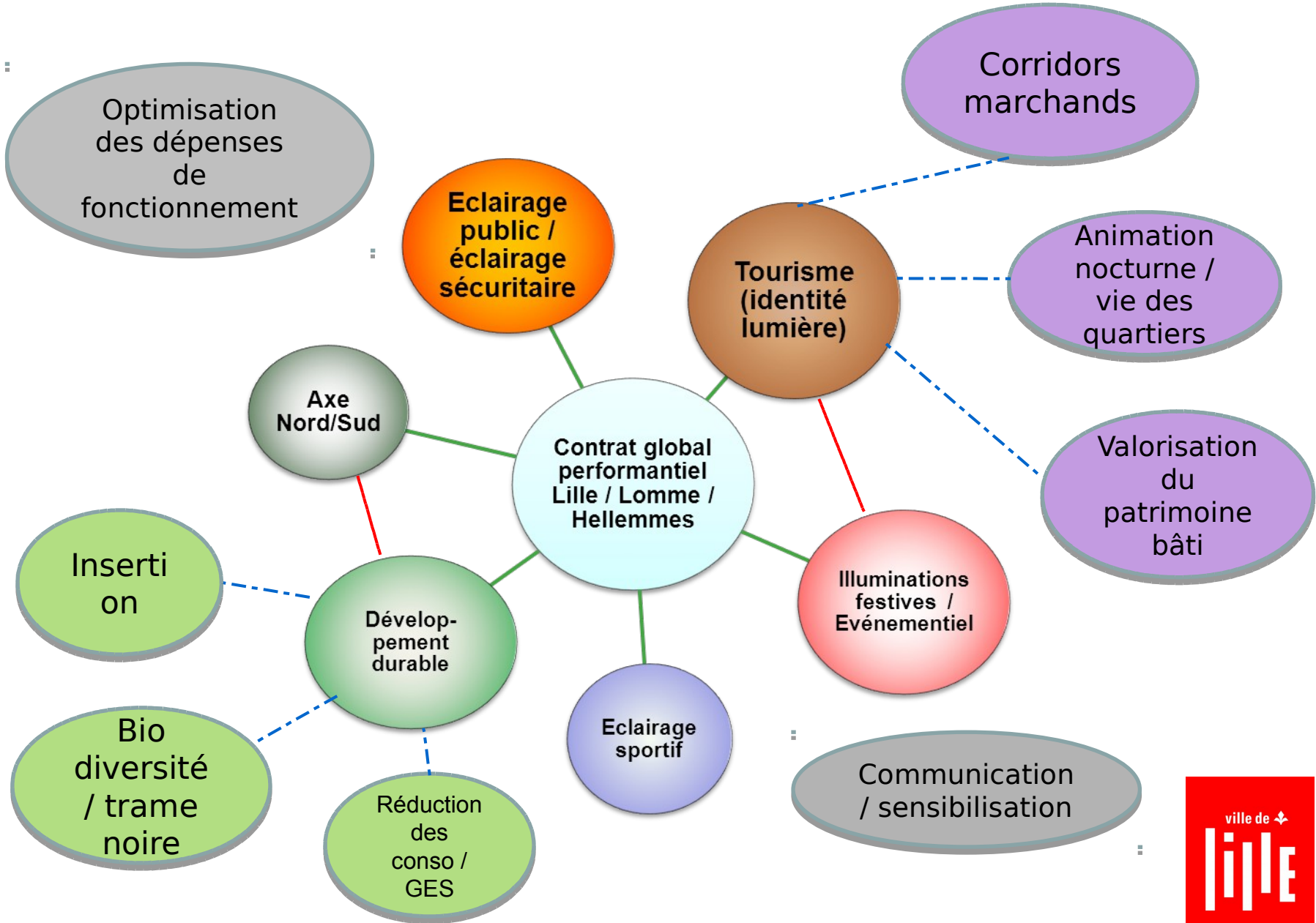


Prestataire payé sur la base de son engagement (contrat fourniture années 1 et 2. Sera renégocié pour la suite)

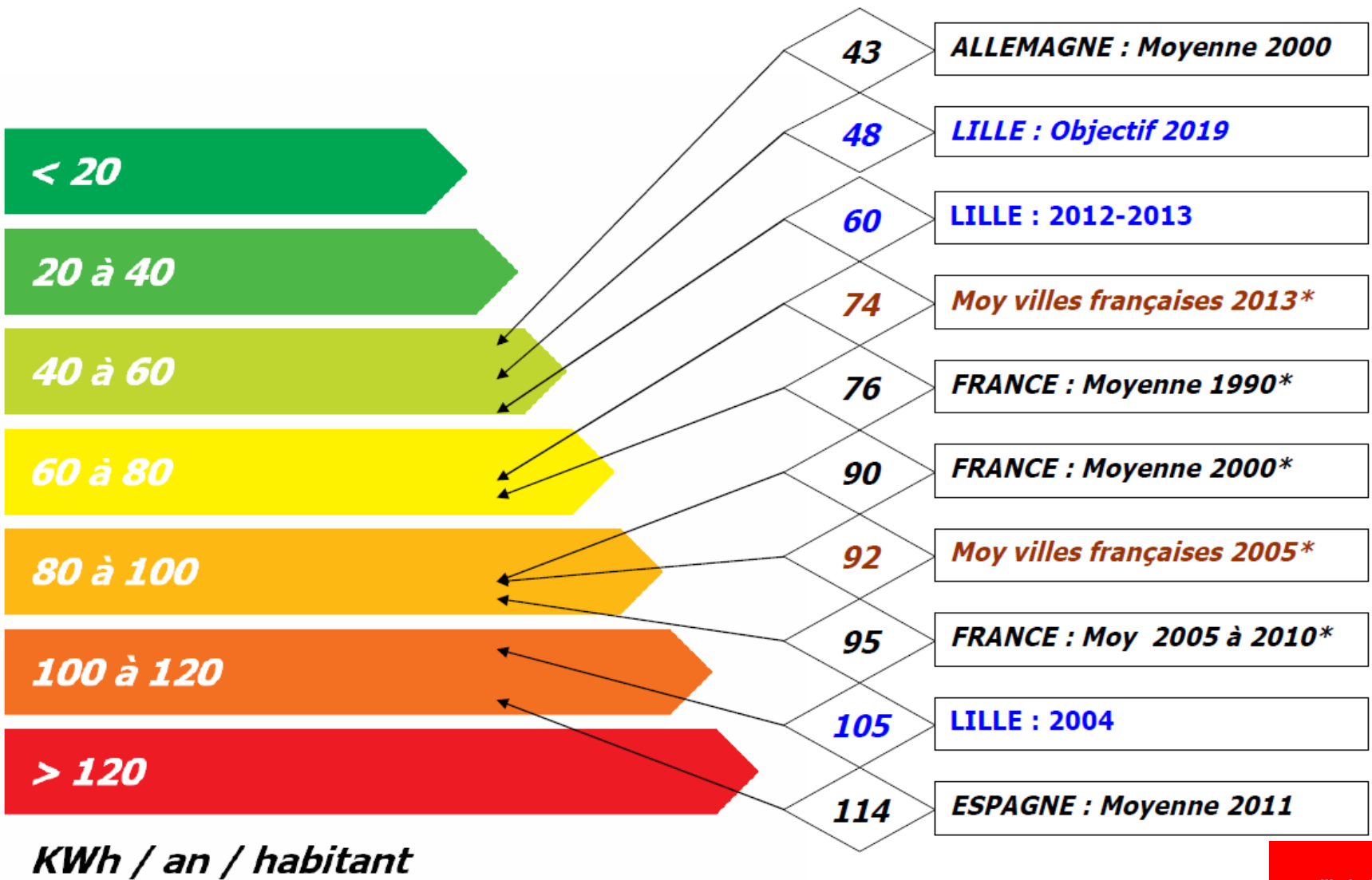
Engagements: sur délais différenciés / catégories lumineuses, entretien systématique, contrôles obligatoires



4. Contenu investissement du marché 2013-2019



5. Bilan et perspectives sur base étiquette énergie



KWh / an / habitant

* : données ADEME

Population LILLE (y compris communes associées) : 225 000 habitants
 En 2007 : population française : 64000000habitants ; consommation électrique totale : 480,3 TWh. Par habitant : 7505 kWh/habitant/an
 Eclairage public : 1,3% de la consommation électrique



6. Conclusions

- La mise en place d'une **solution globale performancielle** de qualité **nécessite** la conduite et le suivi d'une **procédure de dialogue compétitif exigeante**, tant pour la collectivité que pour les candidats : longue (1 an ½ dans ce cas) et complexe (analyses, échanges cadrés dont auditions) permettant d'échanger avec les candidats afin d'élaborer progressivement des offres, mais aussi un cahier des charges répondant au mieux aux intérêts de la Collectivité.
- Une telle solution impose des **pré-requis et moyens**, tant pour la procédure d'attribution que pour l'exécution du marché :
 - **Connaissance minimale de l'état du parc** permettant de prioriser les objectifs en amont ;
 - Bon niveau d'expertise, tant technique que juridique et financière (procédure menée en interne) et **moyens humains techniques et administratifs** adaptés pour le suivi ;
 - Implication d'un nombre conséquent d'acteurs en amont et en cours de procédure, mais aussi dans le cadre du **suivi des projets** en fonction des objectifs du marché en termes d'investissement.

Contact élu : Stéphane Baly - sbaly@mairie-lille.fr

Contact service : Damien Morineaux - dmorineaux@mairie-lille.fr

